



THIONVILLE TOUT TERRAIN MOTO CLUB

BP 60134
57103 THIONVILLE Cedex
<http://ttmc.free.fr>

Dimanche 08 octobre 2017 ***Endurance Moto Hombourg-Budange***

Règlement particulier

Article 1. Organisation

Le Thionville Tout Terrain Moto Club organise une épreuve d'endurance moto le **dimanche 08 Octobre 2017**, sur la commune de HOMBURG-BUDANGE, sur le site et le circuit de motocross du TTTMC.

Article 2. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera sur une durée de **6h** par équipe de 2 pilotes en relais et **3h** pour les solos

La durée des relais sera laissée à l'appréciation des pilotes. Chaque équipage pourra disposer d'une moto par pilote maximum. Les relais s'effectueront sur une zone déterminée et aménagée à cet effet, avec **tapis environnemental** obligatoire.

Seront acceptées les motos d'enduro et de motocross de cylindrée de 80 à 660 cm³.

Aucune reconnaissance motorisée du terrain ne sera autorisée. Les ravitaillements en carburant se feront dans des jerrycans métalliques à proximité d'un extincteur.

Les motos devront être placées en zone de relais au plus tard 15 minutes avant le départ.

Le départ sera donné à 11h00.

Un tour de reconnaissance sera effectué à **9h30**

Article 3. Engagements

Les engagements se feront sur le site : motott.fr

- Un chèque de **60 €** par pilote ou **120 €** par équipage
- **à compter du 29 septembre 2017** le montant des engagements sera majoré de 10 €

Article 4. Vérifications techniques et administratives

Les motos devront être présentées au contrôle technique entre 8h et 09h30. Ainsi que les casques, dorsales et licences FFM 2017, CASM ou permis de conduire. La limite autorisée en vigueur pour 2017 : maxi 78dB/A (valeur théorique perçue à 100 mètres). Les mesures de bruit seront effectuées, par temps humide ou de pluie avec une tolérance de + 2 dB.

Article 5. Relais : Les relais s'effectueront dans une zone prévue à cet effet.

Article 6. Réclamation

En cas de réclamation, celle-ci devra être faite dès la fin de l'épreuve et devra être accompagnée d'un chèque de 80 € remis au directeur de course. Celui-ci avec le concours du jury prendra une décision qui sera sans appel. Le chèque sera rendu en cas de réclamation justifiée. Aucune réclamation collective ne sera acceptée.

Article 7. Application du présent règlement

Tous les points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au présent règlement en y acceptant toutes les clauses.

Toute infraction au présent règlement sera sanctionnée d'un tour de pénalité.

Article 8. Catégories – les premiers de chaque catégorie seront récompensés (sera pris en compte la licence ou la classe la plus forte de l'équipage)

- ◆ Championnat du grand est endurance moto
- ◆ Junior avoir 20 ans au plus le 1 Janvier 2017
- ◆ Challenge père /fils
- ◆ Féminine
- ◆ Vétéran (+45ans)
- ◆ Solo des mêmes catégories

Article 9. Accès au Parc coureurs

Le Parc Coureurs étant situé sur une prairie adjacente au terrain de Moto Cross, le T.T.T.M.C. attire l'attention des pilotes sur l'accès à ce Parc. Il pourra être rendu difficile pour certains types de véhicules (semi-remorque) si les conditions météorologiques sont mauvaises.

Article 11. Assurances

Le TTTMC a contracté une assurance auprès de:

Gras Savoye, une société Willis Towers Watson
 Pôle Sports Mécaniques - ARS
 Bât. C1 - Pôle Pixel
 26 Rue Emile Decorps
 CS 70120
 F - 69628 VILLEURBANNE Cedex

Article 12. Officiels

Directeur de course: - Mario Rossi ODC 021299

Commissaires de piste: - Liste définitive en cours

Médecin: - Docteur Sabine Marchese

Responsable secourisme : - Croix rouge Française Délégation locale de Thionville

Responsable technique : - Gérard THIEBLEMONT Licence 164059

VISA TTTMC

VISA LIGUE

VISA FFM

